

Décision de classement hors-compétence

Saisine n°2005-23

DÉCISION

de la Commission Nationale de Déontologie de la Sécurité

à la suite de sa saisine, le 3 mars 2005,
par M. Lionnel LUCA, député des Alpes Maritimes

La Commission nationale de déontologie de la sécurité a été saisie, le 3 mars 2005, par M. Lionnel LUCA, député des Alpes-Maritimes, de la réclamation de M. D.C.

Celui-ci, en instance de divorce, allègue un manque d'impartialité de certains agents de la police municipale de Nice.

> DÉCISION

Les faits allégués relevant d'un litige privé entre conjoints et le parquet de Nice ayant classé la plainte de M. D.C. faute d'infraction, la Commission déclare cette saisine hors de sa compétence.

Adopté le 17 décembre 2007